

Habitat - Foncier

Immobilière 3F Grand Est	Composé de 12 entreprises sociales pour l'habitat et d'une société coopérative dédiée à l'accès à la propriété, 3F gère 200 000 logements sociaux dont 4 176 en Alsace. Immobilière 3F Alsace a été créée en 2007, sous forme de filiale - avec recapitalisation à hauteur de 170 millions d'euros. Suite à la fusion-absorption d'Est Habitat Construction (EHC) le 31 mai 2017, Immobilière 3F Alsace est devenue Immobilière 3F Grand Est.	Délibération	Conseil d'administration	Titulaire (1)	Sébastien ZAEGEL
			Assemblée Générale	Titulaire (1)	Sébastien ZAEGEL

Attractivité et Aménagement du Territoire - Urbanisme

Comité de programmation LEADER 2014-2022 GAL Sundgau-3F	<p>LEADER s'appuie sur les atouts et les talents locaux.</p> <p>Sur chaque territoire, LEADER est géré localement par des acteurs publics et privés rassemblés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) : représentants d'entreprises et d'associations, agriculteurs, élus, chargé(e)s de missions, citoyens (membres d'un conseil de développement...), partenaires financiers, équipe technique...</p> <p>Ces acteurs sont représentatifs des milieux socio-économiques et des équilibres de notre territoire. Ils mettent en commun leurs expériences et connaissances afin d'élaborer avec les habitants une stratégie de développement local adaptée aux enjeux et besoins du territoire.</p> <p>Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette stratégie. Ses membres s'assurent qu'elle reste adaptée aux besoins locaux durant toute sa période d'application, c'est à dire la durée de la programmation LEADER (5ans).</p>	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	Nicole BEHA
				Suppléant (1)	Daniel ADRIAN
Comité de programmation LEADER 2023-2027 GAL Sundgau-3F	<p>LEADER s'appuie sur les atouts et les talents locaux.</p> <p>Sur chaque territoire, LEADER est géré localement par des acteurs publics et privés rassemblés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) : représentants d'entreprises et d'associations, agriculteurs, élus, chargé(e)s de missions, citoyens (membres d'un conseil de développement...), partenaires financiers, équipe technique...</p> <p>Ces acteurs sont représentatifs des milieux socio-économiques et des équilibres de notre territoire. Ils mettent en commun leurs expériences et connaissances afin d'élaborer avec les habitants une stratégie de développement local adaptée aux enjeux et besoins du territoire.</p> <p>Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette stratégie. Ses membres s'assurent qu'elle reste adaptée aux besoins locaux durant toute sa période d'application, c'est à dire la durée de la programmation LEADER (5ans).</p>	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	Nicole BEHA
				Suppléant (1)	Daniel ADRIAN
Comité de programmation LEADER 2023-2027 GAL PTER Alsace Centrale et Communauté de communes du Canton d'Erstein	<p>LEADER s'appuie sur les atouts et les talents locaux.</p> <p>Sur chaque territoire, LEADER est géré localement par des acteurs publics et privés rassemblés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) : représentants d'entreprises et d'associations, agriculteurs, élus, chargé(e)s de missions, citoyens (membres d'un conseil de développement...), partenaires financiers, équipe technique...</p> <p>Ces acteurs sont représentatifs des milieux socio-économiques et des équilibres de notre territoire. Ils mettent en commun leurs expériences et connaissances afin d'élaborer avec les habitants une stratégie de développement local adaptée aux enjeux et besoins du territoire.</p> <p>Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette stratégie. Ses membres s'assurent qu'elle reste adaptée aux besoins locaux durant toute sa période d'application, c'est à dire la durée de la programmation LEADER (5ans).</p>	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	Denis SCHULTZ
				Suppléant (1)	Pierre BIHL
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)	<p>Le Syndicat a pour objet la mise en œuvre et la révision de la charte, la gestion de la marque collective propre au Parc, il assure l'administration, la gestion et l'animation du Parc. Il peut procéder aux animations, formations, accueil du public, création de services administratifs techniques ou financiers, conclusion de conventions, regroupement de projets, travaux d'entretien, d'équipement, d'aménagement.</p>	Délibération	Comité syndical	Titulaires (4)	
				Francis KLEITZ	
				Emilie HELDERLE	
				Annick LUTENBACHER	
				Maxime BELTZUNG Vice-Président	

Déplacements et Voirie

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim	La Commission est présidée par le Préfet du Bas-Rhin ou par son représentant. Son secrétariat est assuré par l'Aéroport de Strasbourg. La Commission Consultative de l'Environnement est consultée sur toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation sur les zones affectées par les nuisances de bruit.	Délibération	Membre(s)	Titulaire (1)	Jean-Philippe MAURER
--	--	--------------	-----------	----------------------	-----------------------------